



Le recensement a lieu en ce moment aux Noës et ce, jusqu'au 15 février 2020.

Un agent recenseur, muni d'une carte officielle avec photo, se présente au domicile de tous les Noyats.

Il propose d'abord de remplir le questionnaire sur Internet. C'est simple, rapide et pratique. Cela permet de le remplir à son rythme, à un moment qui convient à la personne interrogée.

En cas d'acceptation, l'agent remet des codes d'accès.

En cas d'impossibilité ou de refus, l'agent remet un questionnaire papier qui peut être complété immédiatement ou récupéré lors d'un rendez-vous fixé avec lui.

Cette démarche est totalement gratuite.

Les agents ne sont pas autorisés à passer au-delà de 20h30, ni le dimanche.